

## DECLARATION D'UN JOURNAL AU SUJET DES POMMES DE TERRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'honorable C.-W. ROBINSON: Honorables membres du Sénat, avant que nous passions à l'ordre du jour, me serait-il permis d'exposer une question de privilège? J'ai relevé ce matin, dans un journal d'Ottawa, ce paragraphe:

Le Nouveau-Brunswick est célèbre pour ses pommes de terre, mais les mouvements politiques sont en général mesquins (are small potatoes). Inspirés par le pair originaire du Nouveau-Brunswick, lord Beaverbrook, les négociants en pommes de terre ont adopté un vœu tendant au boycottage du commerce anglais. L'Angleterre a survécu aux boycottages chinois, hindous ou autres: la menace venue du Nouveau-Brunswick ne portera guère la fédération des industries anglaises à désirer la convocation d'une réunion d'urgence.

Je peux comprendre le désir d'un journaliste de se payer une plaisanterie aux dépens du Nouveau-Brunswick. Nos pommes de terre sont petites; elles auraient été plus grosses, peut-être, si nous n'avions pas été entraînés de force dans la Confédération. On a toujours mêlé plus ou moins les pommes de terre à la politique, dans le Nouveau-Brunswick mais l'affaire est sérieuse, et je la signale, parce que notre province se trouvera bien de toute la réclame possible, étant donné l'état critique où elle se trouve. Les producteurs de pommes de terre ne peuvent exporter leurs tubercules en Angleterre. Si nos amis journalistes étudiaient la question de près, ils arriveraient peut-être à la conclusion que les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick ont des griefs bien fondés. Les journalistes s'étant amusés, j'espère qu'ils aideront maintenant à remédier à l'état de choses existant.

Le très honorable M. MEIGHEN: Comme mon honorable ami, je regrette le ton de l'entrefilet. Mais je crois qu'il a commis une plus grande injustice encore envers la province en disant qu'elle a été entraînée de force dans la Confédération.

L'honorable M. ROBINSON: C'est la vérité, à mon sens.

### MEMBRES DU COMITE D'ENQUETE SUR L'AFFAIRE DE BEAUHARNOIS

Le très honorable M. MEIGHEN propose.

Que les sénateurs, dont les noms suivent, savoir: les honorables sénateurs Béique, Chapais, Copp, Donnelly, Graham, Griesbach, McMeans, Robinson et Tanner, constituent un comité spécial, institué pour prendre en considération le rapport d'un comité spécial de la Chambre des communes la session dernière aux fins de faire enquête sur le projet hydroélectrique de Beauharnois, en tant que ledit rapport concerne des honorables membres du Sénat et que ledit co-

mité soit autorisé à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat.

Honorables sénateurs, aucun commentaire ne serait de mise, pour l'heure, sauf au sujet de la composition du comité et, peut-être, des derniers mots de la motion. Il va sans dire qu'aucun membre de la Chambre n'était fort désireux de faire partie du comité, et que tous ont accepté seulement par esprit de devoir. C'est vrai de ceux de la gauche, je n'en doute pas, et certainement de ceux de notre côté. J'avais une considération en vue, entre autres, dans le choix des membres du comité; c'était qu'il serait plus convenable de prendre des sénateurs venus d'endroits plutôt éloignés de ceux où se trouvent nos collègues mentionnés dans le rapport. D'après le principe du "voisinage", très souvent tribuqué et même adopté à l'ordinaire dans nos tribunaux, j'ai choisi parmi ceux qui, géographiquement, sont éloignés des sénateurs en cause et n'ont aucune attache à eux.

On demande, dans la motion, que le comité puisse se réunir durant des congés, simplement parce qu'on croit que le public s'attend à ce qu'on procède rapidement, tout en rendant justice à tous, et que les délais causés par les congés auxquels la Chambre doit se résoudre, manquant de besogne, ne causeront pas de retard au comité.

L'honorable M. LAIRD: Combien sont avocats sur les neuf membres du comité?

Son Honneur le PRESIDENT: Je crois qu'il y en a sept: les honorables MM. Béique, Chapais, Copp, Griesbach, McMeans, Robinson et Tanner.

(La motion est adoptée.)

### BILL PORTANT SUR LE STATUT ET LES POUVOIRS DES ENTREPRISES CANADIENNES D'ASSURANCE.

#### DEUXIEME LECTURE

Le bill C1, relatif au statut et aux pouvoirs des compagnies canadiennes d'assurance est présenté par le très honorable M. Meighen.

### L'AFFAIRE DE BEAUHARNOIS

#### MOTION TENDANT A OBTENIR COPIE DES TEMOIGNAGES

Le très honorable M. MEIGHEN: Avant l'appel de l'ordre du jour, je demande à présenter une motion, dont je n'ai pas le texte sous la main, mais dont j'ai indiqué l'objet dans les quelques phrases que j'ai prononcées hier en cette enceinte. Elle a pour but d'autoriser notre comité à se procurer de la façon régulière, de la Chambre des communes, et à utiliser le compte rendu des témoignages entendus lors de l'enquête sur l'affaire de Beauhar-